

CHAPITRE XLI

LA DISETTE ET LA MISÈRE

Le 20 mai 1927, M. le Résident général adressait la lettre suivante à tous les contrôleurs civils du Maroc français :

« L'espoir d'une moisson impatiemment attendue s'évanouit pour le Sud; le Souss, dévasté par plusieurs années de sécheresse, se vide de ses habitants. De plus misérables les remplacent, venus de la zone insoumise, de l'Extrême Sud, qui demandent à nos postes asile et secours. Les régions du Nord et de l'Est, moins durement éprouvées, commencent à leur tour à être atteintes. Un effort prolongé de prévoyance et d'assistance s'impose.

« Les Français du Maroc s'émeuvent de la détresse indigène. Un peu partout, des initiatives se manifestent, les bonnes volontés se joignent, les dévouements s'offrent. Un large mouvement de solidarité humaine est prêt à se propager dans tout le pays. Pour peu qu'il soit soutenu et encouragé, le même élan de générosité, qui apparaît déjà avec tant de forces, unira bientôt sans distinction d'origine, de race et de classe, les meilleurs éléments de la population européenne et de la population indigène. C'est d'un même cœur que ceux qui ne peuvent donner beaucoup, ceux qui ne peuvent donner autant et ceux qui, touchés par la sévérité de l'année, tiennent cependant à donner quand même, voudront consentir un effort comparable. Depuis plusieurs mois, le Protectorat remplit tout son devoir d'assistance, par les secours et par le travail, il n'a édulé aucun sacrifice et il entend bien s'imposer tous ceux qu'il faudra. Mais le Gouvernement, sûr, aujourd'hui, de répondre au vœu public, se doit d'apporter l'aide officielle aux initiatives privées et, en mettant à leur service les moyens d'action dont il dispose, de les grouper et les coordonner pour de promptes réalisations.

« Des quêtes, dans le but de recueillir des dons, soit en espèce ou même en nature, seront organisées dans chaque ville du Maroc.

« Les dons destinés à être distribués en nature aux miséreux doivent être limités aux dons de vêtements ou de grains (blé, orge, maïs). Seuls, les objets destinés à être vendus aux enchères sur les souks pourront être également recueillis.

« En résumé, il s'agit, par ces procédés, ou des procédés analogues, non pas de mobiliser administrativement la charité publique, mais de donner au mouvement qui se dessine, le moyen de se manifester par une organisation au grand jour, utilisant tous les concours, donnant à tous, par le contrôle mutuel, le sentiment de l'efficacité du don et la fierté légitime du devoir rempli, et laissant après elle, quand la crise sera conjurée, un exemple et une leçon.

« Les listes qui seront publiées dans le journal *Es Saada* seront un jour la preuve de la solidarité française et musulmane, s'affirmant sous l'égide de la France dans un émouvant livre d'or.

« Pour cette tâche si noble et qui peut être efficace, je sais que vous n'épargnerez ni peine, ni labeur. Vous avez senti déjà qu'il y va du prestige moral de la France au Maroc.

« Signé : STEEG. »

C'était souligner une fois de plus un état de faits entièrement déplorable et qu'il était en effet du devoir de l'Administration du Protectorat de considérer avec tous les soins qu'imposait la pénible situation signalée. Des années de mauvaises récoltes dans le Sud marocain, la hausse extraordinaire du prix de la vie n'avaient pu que provoquer une misère quasi catastrophique dans les milieux indigènes. Les touristes visitant la région n'avaient pas été sans contrôler avec pitié les dires qui, de loin, dès Casablanca, les avertissaient que tout, de leur voyage, ne serait pas que du pittoresque et qu'il y faudrait aussi rencontrer de